

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le présent guide est composé de quatre cas fiscaux courants qui devront être résolus à l'aide du logiciel *Taxprep des particuliers*. Bien qu'il n'y ait seulement que quatre problèmes, on touche à la plupart des éléments des cas les plus couramment rencontrés en pratique.

CAS 1 **GUIGUI WALLET**



- ~ Revenu d'emploi
- ~ Revenu de la CNESST
- ~ Revenu de placement
- ~ Cotisation au REER
- ~ Frais de déménagement
- ~ Frais de scolarité
- ~ Crédit pour personne vivant seule
- ~ Crédit pour l'achat d'une première habitation
- ~ Crédit pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée
- ~ Intérêts payés sur prêts étudiants
- ~ Frais médicaux
- ~ Régime privé d'assurance médicaments
- ~ Dons

CAS 2 **JOBINE LARICHESSE ET WILL LARUE**



- ~ Revenu d'emploi
- ~ Revenu de placement
 - Dividendes
 - Crédit d'impôt pour dividendes
- ~ Revenu de location
- ~ Cotisation au REER
- ~ RAP
- ~ Frais de garde
- ~ Frais financiers et frais d'intérêts
- ~ Crédit pour les activités des enfants
- ~ Crédit relatif à un fonds de travailleurs
- ~ Frais médicaux
- ~ Dons
- ~ Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec
- ~ Acomptes provisionnels

CAS 3

MAX LETENDRE ET ANDRÉANNE MEILLEUR

**Situation fiscale
d'un couple
avec personne à
charge dont les
crédits peuvent
être transférés
aux parents**



- ~ Revenu d'emploi
- ~ Revenu de commission
- ~ Revenu de l'assurance emploi
- ~ Revenu de placement
 - Revenu d'intérêts
- ~ Revenu d'un REEE
- ~ Cotisation au REER
- ~ Dépenses d'emploi
 - Méthode simplifiée
 - Méthode détaillée
- ~ Utilisation du véhicule personnel aux fins de l'emploi
- ~ Frais de scolarité
- ~ Transfert des frais de scolarité à un parent
- ~ Frais médicaux
- ~ Régime privé d'assurance médicaments une partie de l'année
- ~ Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec pour une partie de l'année seulement
- ~ Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés
- ~ Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

CAS 4

LÉO SMITH ET GEORGETTE LAGACÉ

**Situation fiscale
d'un couple de
personnes
retraitées dont
les conjoints
peuvent
bénéficier du
fractionnement
du revenu de
pension**



- ~ Revenu de la Sécurité de la vieillesse
- ~ Revenu de la RRQ
- ~ Revenu de retraite et rentes
- ~ Revenu d'un REER
- ~ Revenu de placement
- ~ Gains en capital imposables
- ~ Fractionnement du revenu de pension
- ~ Crédit pour personne handicapée
- ~ Crédit pour maintien à domicile des aînés
- ~ Frais médicaux
- ~ Dons de charité
- ~ Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec